

**M. Deans:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si je comprends bien, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) demande la permission de participer à la discussion à une date ultérieure. Si c'est le cas, je ne donnerai pas mon consentement. Par contre, si la présidence a l'intention de rouvrir le débat maintenant et de permettre à tous ceux qui le désirent de donner leur avis maintenant, tout en reportant sa décision à une date ultérieure afin de permettre au député que le motionnaire a accusé en son absence, en sachant très bien qu'il ne serait pas ici . . .

**M. Nunziata:** Je l'avais prévenu.

**M. Deans:** . . . alors, peut-être, nous consentirons . . .

**M. le Président:** Il n'est pas facile de traiter ainsi des privilèges parlementaires, car le débat commence à prendre une tournure personnelle. Je pense donc que ce n'est pas la bonne façon d'aborder la question, comme je l'ai dit hier; toutefois, comme je n'ai pas demandé au député de retirer ses paroles hier, je ne ferai pas davantage maintenant.

Je me trouve dans l'embarras. Mon intention, quand j'ai annoncé que je réserverais ma décision, était claire, du moins je l'espère. Je me demandais s'il était opportun de permettre au député de Burnaby (M. Robinson) de prendre la parole à ce sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai réservé mon jugement; mais je n'ai jamais dit que je le faisais pour permettre à d'autres députés de participer au débat. Je ne sais pas encore s'il est raisonnable de permettre au député de Burnaby de faire une déclaration plus tard. C'est quelque chose que je devrai décider également.

Par conséquent, je demande le consentement de la Chambre pour permettre au député de Windsor-Ouest (M. Gray) . . .

**M. Rodriguez:** Non!

**Des voix:** Non!

**Mme Copps:** Le NPD tente de nous bâillonner.

**M. Gauthier:** Et la démocratie, alors!

**M. le Président:** J'ai demandé le consentement de la Chambre pour donner la parole au député de Windsor-Ouest, mais je constate qu'il n'y a pas consentement unanime.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deans:** Si vous voulez traîner les gens dans la boue, allez-y! Quand le député voudra se lancer dans le débat, nous serons là pour lui donner la réplique.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** A l'ordre. Il y a deux semaines, le mercredi est devenu le mardi. Cette semaine, c'est le vendredi. Je demande respectueusement aux députés de bien vouloir se consacrer maintenant aux travaux de la Chambre.

## Radio-Canada

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

##### LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA NÉCESSITÉ D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION

**L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications):** Monsieur le Président, lorsque mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a énoncé son programme d'assainissement des finances publiques, il a requis de tous les organismes gouvernementaux une contribution au programme de réductions budgétaires et, de ce fait, Radio-Canada a été appelée à compresser sa proposition de prévisions budgétaires 1985-1986 de 75 millions. Cette réduction représente 7.5 p. 100 des dépenses totales de Radio-Canada.

Cette obligation administrative portait en elle-même un enjeu; elle risquait d'affecter les opérations à long terme et la stratégie de Radio-Canada. C'est pour cette raison que j'ai convenu, en accord avec le président de la Société Radio-Canada, de la nécessité d'un processus de consultation.

[Traduction]

M. Juneau était d'accord et, dans une lettre qu'il m'a envoyée le 5 novembre, il me disait, et je cite:

Il a été entendu qu'advenant pareilles compressions budgétaires, des stratégies fondamentales de la société seraient touchées et qu'il serait donc nécessaire que des consultations aient lieu entre la société et vous sur la mise à effet de ces compressions budgétaires.

Dans sa lettre, M. Juneau signalait que de telles consultations pourraient se dérouler dans le respect des responsabilités discrètes du ministre et de la société.

[Français]

Je suis heureux de vous informer que cette méthode qui privilégiait la consultation a produit des effets positifs grâce à la bonne collaboration du président de Radio-Canada et de ses cadres supérieurs qui ont travaillé en collaboration avec mes conseillers spéciaux, MM. Gould, Audley et Paquin, dans un climat empreint de réalisme et de considération prioritaire pour les ressources créatrices, et en régions et dans les réseaux.

M. Juneau m'a informé des grandes lignes de ce programme et m'a notamment demandé d'approuver des amendements au fonds de pension de façon à rendre possible une formule de retraite prématurée pour les employés de Radio-Canada minimisant d'autant les pertes d'emplois. Il me fait plaisir de vous annoncer que j'ai donné mon accord à ces amendements.

[Traduction]

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que mes consultations avec M. Juneau se sont déroulées dans un esprit de collaboration et avec un même souci du bien-être de la société Radio-Canada et du maintien de l'excellent service qu'elle offre aux Canadiens.